GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et ne possède aucun caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de canton
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec préservation de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Bridage partiel (dégagé ou à plat)
Plantation à rocines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Frênaie commerciale
Cédraie commerciale

N.B. Ces interventions n'indiquent aucune perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (aucune essence compagne prédominante) R (00)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge R (10)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge R (10)
— — à pin blanc et/ou pin rouge R (20)
— — à pin rouge R (30)
— — à pin gris R (40)
— — à pin blanc (sables) R (50)
— — à sapin R (60)
— — à mélèze R (70)
— — (plantation) P

Pessière
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portée de la cime) E (1)
— — (aucune essence compagne prédominante) E (00)
— — à thuya (sables) E (04)
— — à mélèze E (05)
— — à sapin E (06)
— — à pin blanc et/ou pin rouge E (20)
— — à pin rouge E (30)
— — à pin gris E (40)
— — à épinette noire (sphaigne) E (50)
— — (plantation d'épinette blanche) E(B) p
— — (plantation d'épinette de Norvège) E(N) p
— — (plantation d'épinette noire) E(R) p
— — (plantation d'épinette bleue) E(P) p

Sapinière
— — (le sapin et/ou thuya blanche occupent plus de 75% de la portée de la cime) S (1)
— — (aucune essence compagne prédominante) S (00)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge S (10)
— — à pin blanc et/ou pin rouge S (20)
— — à pin rouge S (30)
— — à pin gris S (40)
— — à mélèze S (50)
— — à thuya (sables) S (04)
— — (plantation de sapin baumier) SAB p

Pinède à pin blanc
— — — (pin blanc occupe plus de 75% de la portée de la cime) Pb (1)
— — — —